

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 24 AVRIL 2017 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, MARX C, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

**Membres représentés** ETCHART C par CRASTES P-J, DUPAIN L par CUZIN A,

**Membre absent** PECORINI J-L,

**Invités** DUPERREY N  
Mme Gariglio, M Lecuroux, Trésorerie de St Julien

## Points traités

### I - Information/débat

1. Echange avec la Trésorerie : rôle, modalités d'intervention et lien avec les collectivités
2. Point d'avancement sur le service commun de la commande publique
3. Apprentissage natation scolaire : prévisions rentrée 2017

### IV - Délibérations

1. Transition énergétique : attribution du marché d'achat de véhicules électriques (lots 3 et 4)
2. Habitat : convention de partenariat 2017 CCG/Habitat et Humanisme - logements de dépannage de Dingy et Valleiry
3. Assainissement : groupement de commande CCG/Présilly aménagement route de Beauregard
4. Eau : attribution du marché de travaux de renouvellement d'un réseau d'eau potable Chemin de Coligny à Vulbens
5. Mobilité : approbation règlements intérieurs transports scolaires

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Cédric Marx est désigné secrétaire de séance.

## I - Information/débat

### 1. Echange avec la Trésorerie : rôle, modalités d'intervention et lien avec les collectivités

Mme Gariglio et M Lecuroux ont souhaité rencontrer les élus afin d'évoquer les nouvelles modalités de fonctionnement de la Trésorerie, qui ont évolué et peuvent susciter des interrogations, voire des tensions.

Ils rappellent que la Trésorerie a également un rôle de contrôle et de fiabilisation de gestion des élus (pas uniquement un rôle de paiement et encaissement).

Il est rappelé que des rencontres ont été organisées avec les services comptables des collectivités. Se sont également tenues des mini-formations sur des points particuliers.

Il est précisé que la Trésorerie connaît des contraintes de personnel puisque 2 postes sont vacants depuis 1 an et 4 demandes de mutation ont été déposées à compter de septembre 2017. Les agents interviennent sur différentes missions dans le cadre des consignes données par Direction Générale des Finances Publiques. Par ailleurs, la mise en place de la dématérialisation avec signature électronique et la mise en place de la facturation électronique à compter de 2017 jusqu'en 2020 conduisent à une modification profonde des pratiques.

Concernant les recettes et recouvrement, la Trésorerie insiste sur la promotion des paiements en ligne et TIP.

Par ailleurs, un état des restes à recouvrer est adressé deux fois par an aux communes, lequel permet une réactivité accrue sur les non-paiements.

Enfin, concernant la valorisation des comptes pour l'exercice 2016, elle permet d'avoir une évolution financière sur les 5 dernières années et des repères par rapport à des collectivités de même strate à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Les Maires évoquent les rejets récurrents de mandats qui génèrent un surcroît de travail pour leurs services comptabilité et un délai d'attente pour le paiement des fournisseurs importants.

Mme Gariglio et M Lecuroux précisent les principaux motifs de rejets des mandats :

- \* marchés publics : insuffisance de pièces transmises ou non-respect des clauses ayant une incidence financière (délai d'exécution, révision de prix ...)
- \* coordonnées bancaires des fournisseurs
- \* erreur de liquidation de la dépense
- \* erreur sur le montant mandaté
- \* erreur de créancier
- \* imputation budgétaire
- \* rémunération des agents : les rejets de mandats sont exceptionnels mais des refus provisoires ou différés peuvent être mis en œuvre.

Il est ajouté qu'avec la dématérialisation, les mandats pour lesquels des pièces sont manquantes sont rejetés, et ne sont pas mis en attente, comme ce pouvait être le cas auparavant.

Sont évoqués par ailleurs les principes du contrôle hiérarchisé de la dépense. Il existe un référentiel obligatoire pour lequel les contrôles sont exhaustifs ainsi qu'un référentiel indicatif pour lequel les contrôles sont réalisés par tirage aléatoire selon des taux cible fixés dans le plan de contrôle. Concernant les rémunérations, un plan spécifique est établi.

Les Maires notent l'importance d'informer régulièrement les services communaux et intercommunaux des évolutions des pratiques de contrôle de la Trésorerie afin de limiter les rejets et de travailler dans un climat de parfaite collaboration. Il est par ailleurs nécessaire de laisser du temps aux communes pour s'adapter aux nouvelles pratiques mises en place, qui doivent également être appliquées de manière générale et harmonieuse au sein de la Trésorerie.

### 2. Point d'avancement sur le service commun de la commande publique

*Principaux objectifs du Service Commun de la Commande Publique (SCCP) pour l'année 2017*

- La mise en place du service avec l'harmonisation des procédures et des pratiques d'achat entre les 3 collectivités membres du SCCP
- Le développement des groupements de commandes
- L'acquisition d'un logiciel métier

*Rappel des principales procédures d'achat mises en place au sein des 3 collectivités membres du service commun*

- L'obligation d'établir au moins 2 devis pour tous les achats dont le montant est supérieur à 15 000 € HT

- L'intervention d'une commission achats pour tous les achats dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT

Cette commission se compose des membres de la CAO. Au regard des résultats de l'analyse des offres, elle propose l'attributaire du marché.

Proposition de fixer de nouveaux seuils d'attribution des marchés publics

Montant du marché public	Instance compétente pour attribuer
1 € HT ≤ montant du marché ≤ 50 000 € HT	Le Président
- 50 000 € HT ≤ montant du marché de service ou de fourniture ≤ 209 000 € HT - 50 000 € HT ≤ <b>montant du marché de travaux ≤ 2 000 000 € HT</b>	Le Bureau
- 209 000 € HT ≤ montant du marché de service ou de fourniture - <b>2 000 000 € HT ≤ montant du marché de travaux</b>	Le Conseil

*Prévisionnel des marchés à lancer au cours de l'année 2017*

135 marchés prévus pour un montant d'achat estimé à environ 23 M € HT.

*Point sur le coût prévisionnel du service*

- Rappel : le coût du service commun correspond à la masse salariale ainsi qu'au coût de fonctionnement. Il est réparti entre les collectivités membres, en fonction de l'activité réelle exercée par ces dernières.
- A chaque début d'année, le coût prévisionnel du service est calculé et transmis aux collectivités membres.

Le coût horaire prévisionnel du service commun est de 35 €.

Le coût prévisionnel pour chaque collectivité est de : 3 480 € pour Collonges, 105 000 € pour St Julien et 60 000 € pour la CCG (+ acquisition logiciel métier pour 30 000 € TTC).

*Le développement des groupements de commandes*

Les groupements de commandes permettent d'une part de faire des économies (des économies d'achat et de frais de consultation) et d'autre part de gagner en qualité d'achats grâce à une amélioration des produits achetés et également au partage d'expériences.

\*bilan des groupements lancés en 2016

Achat réalisé en groupement	Economies réalisées	Amélioration de la qualité de l'achat
Transport scolaire et périscolaire (CCG et Ville de St-Julien)	- 19 % pour St-Julien - pour la CCG : coût similaire	Mutualisation du coût des bus, bus neufs
Gestion de la restauration municipale (Ville de St-Julien et SIVU de Beaupré)	Coûts similaires pour les Collectivités	Augmentation de la qualité gustative des plats et diminution des déchets alimentaires

*Le développement des groupements de commandes*

Achat réalisé en groupement	Economies réalisées	Amélioration de la qualité de l'achat
Fournitures administratives, scolaires, loisirs créatifs et consommables informatiques (CCG, Ville de St-Julien, Commune de Collonges et Commune de Valleiry)	Lot portant sur les fournitures administratives : -17 % pour la CCG, - 32 % pour St-Julien, - 54 % pour Valleiry et -49 % pour Collonges Lot portant sur les fournitures scolaires et loisirs créatifs : -52 % pour la CCG, -37 % pour St-Julien et -43 % pour Collonges Lot relatif aux consommables informatiques : - 21 % pour St-Julien et Valleiry	Mise en place d'une plateforme pour réaliser les commandes Fourniture franco de port

Propositions de groupement de commandes qui vont être adressées aux collectivités dans le courant du mois de mai : les mobiliers urbains, les contrôles périodiques, le transport par autocars pour les sorties scolaires, cantines, etc, l'achat de produits d'entretien, le sel de déneigement.

N Duperret note qu'il serait intéressant d'intégrer les contrôles poteaux incendie dans les groupements de commandes.

A Vielliard indique que c'est déjà le cas puisqu'ils sont prévus sous l'appellation contrôles périodiques.

Il ajoute que la mise en place de groupements de commandes nécessite l'anticipation des besoins par les collectivités.

### 3. Apprentissage natation scolaire : prévisions rentrée 2017

#### Historique

Depuis septembre 2009, un partenariat existe entre ces 3 partenaires afin que les élèves de cycle 2 (GS, CP et CE1) acquièrent le savoir-nager (obligation). Chaque élève participe à une période de 8 semaines par an. Chaque séance dure 40 mn.

La CCG gère la convention, refacture les entrées aux communes et paie les transports.

#### Les 4 conventions déjà passées

Conventions	Prix	Créneaux prévus dans convention	avenants	Remarque
convention année scolaire 2009/2010	70'000.00 €	jeudi matin 4 périodes 3 séances		
convention septembre 2010/juin 2013				
2010/2011	70'000.00 €	jeudi matin 4 périodes 3 séances	avenant 1	mardi pendant 1 période 2 séances
2011/2012	75'000.00 €	jeudi matin 4 périodes 3 séances	avenant 2	mardi pendant 1 période 3 séances
2012/2013	80'000.00 €	jeudi matin 4 périodes 3 séances	avenant3	mardi pendant 1 période 3 séances + mardi 1 période 1 créneau
convention septembre 2013/juin 2016				
2013/2014	85'000.00 €	jeudi et mardi matin 4 périodes 3 séances		utilisation pleine de 4 périodes de jeudi + 2 périodes
2014/2015	90'000.00 €	jeudi et mardi matin 4 périodes 3 séances		
2015/2016	95'000.00 €	jeudi et mardi matin 4 périodes 3 séances		
convention septembre 2016/juin 2019				
2016/2017	104'000.00 €	jeudi et mardi matin 4 périodes 3 séances		utilisation pleine de 4 périodes de jeudi et mardi
2017/2018	106'600.00 €	jeudi et mardi matin 4 périodes 3 séances		
2018/2019	109'265.00 €	jeudi et mardi matin 4 périodes 3 séances		

#### La convention actuelle

La convention actuelle, passée pour l'année scolaire 2016/2017 est reconductible tacitement. Les créneaux horaires, et donc le prix, peuvent être adaptés dans certaines conditions : nécessité de connaître les effectifs pour le mois de juin.

Les classes qui se retirent du système après le mois de juin feront porter un coût supplémentaire aux autres communes (forfait réparti selon le nombre d'élèves par école).

## Coûts et effectifs

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	PREVISION 2016/2017	évolution sur la période 2009/2016
nombre d'élèves	1193	1281	1337	1527	1616	1614	1744	1798	51%
nombre d'entrées	9544	1093	10696	11930	12330	12333	13952	14384	51%
Prix par entrée	7.33 €	6.93 €	7.01 €	6.70 €	6.89 €	7.30 €	6.81 €	7.23 €	-1%
Prix par élève	58.68 €	54.64 €	56.10 €	52.39 €	52.60 €	55.76 €	54.47 €	57.84 €	-1%
Montant convention	70'000.00 €	70'000.00 €	75'000.00 €	80'000.00 €	85'000.00 €	90'000.00 €	95'000.00 €	104'000.00 €	49%
explications évolution nombre d'élèves		retrait des élèves Présentation de Marie et St Vincent	arrivée école de Bossey	arrivée école de Chênex et intégration progressive des élèves de cycle 3 qui n'ont pas acquis le savoir-nager	toutes les écoles publiques du territoire participent +élèves cycle 3 qui n'ont pas acquis le savoir-nager			Bossey et Feigères : classes bleues	
Coût transport			23'134.00 €	24'413.00 €	30'428.00 €	29'591.00 €	27'657.00 €	30'000.00 €	

PJ Crastes note que les communes de Bossey, Collonges et Feigères ne prendraient pas part au dispositif pour l'année scolaire 2017/2018. Un courrier sera adressé à l'ensemble des communes pour solliciter un positionnement d'ici fin mai.

G Etallaz souligne que la directrice de l'école de Collonges ne souhaite plus se rendre à Vitam suite à des dysfonctionnements constatés. La commune n'a pour l'instant pas pris de décision.

PJ Crastes indique que des contacts ont été pris avec la Directrice de Vitam concernant les problématiques rencontrées avec les communes de Collonges et Valleiry. Il apparaît que la communication peut être renforcée entre les communes et Vitam. La structure propose donc de mettre en place un certain nombre de mesures pour pallier à cela (adresse mail, réunion avec les enseignants et l'équipe encadrante avant chaque rentrée, présence d'encadrants référents en début et fin de séance). Un courrier sera adressé par Vitam dans ce sens.

Il sollicitera par ailleurs Vitam pour obtenir un rapport écrit sur l'évènement survenu avec un enfant de Valleiry, car les faits relatés diffèrent de manière importante entre les versions des uns et des autres.

## II - Compte-rendu des commissions

Néant.

## III - Approbation compte-rendu du Bureau des 20 et 21 mars 2017

Les comptes-rendus des séances des 20 et 21 mars 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## IV - Délibérations

### 1. Transition énergétique : attribution du marché d'achat de véhicules électriques (lots 3 et 4)

Dans le cadre de la Convention initiale Territoire à Energie Positive et Croissance Verte (TEPCV), la CCG et certaines de ses communes membres bénéficient de subvention pour l'acquisition de véhicules électriques.

Ainsi, un groupement de commande a été constitué, en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de la délibération n°20170123\_b\_, avec la Ville de St-Julien-en-Genevois afin de lancer une consultation commune. La Communauté de communes du Genevois a été désignée coordonnateur du groupement.

Pour ce faire, le marché, intitulé « Acquisition de véhicules légers électriques », a été lancé, selon la procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 27, 34, 78 et 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, par avis envoyé, le 10 février 2017, au BOAMP avec mise en ligne du dossier de la consultation sur le profil acheteur de la Communauté. La date de remise des offres était fixée au 8 mars 2017.

Le marché est composé de 4 lots :

Lot	Désignation	Commanditaire
Lot 1	Un véhicule utilitaire électrique sans permis	Mairie de St Julien en Genevois
Lot 2	Un véhicule utilitaire électrique de type : Peugeot Partner, Citroën Berlingo, Renault Kangoo ZE etc... + location ou achat de la batterie	Mairie de St Julien en Genevois
Lot 3	Un véhicule léger électrique de type citadine, 5 places, 5 portes + location de la batterie +avec reprise d'un ancien véhicule	Communauté de Communes du Genevois
Lot 4	Deux véhicules utilitaires électriques de type : Peugeot Partner, Citroën Berlingo, Renault Kangoo ZE portes etc... + location de la batterie + reprise de deux anciens véhicules	Communauté de Communes du Genevois

17 dossiers ont été retirés ; 7 dossiers ont été déposés pour les lots 3 et 4 concernant la CCG.

Lors de l'analyse du lot n°4, l'offre de la société VEHICOM ne répondant pas au cahier des charges, a été écartée, en application de l'article 59 du décret n°2016-360 au motif qu'elle était irrégulière. Les résultats de l'analyse des offres des lots 3 et 4 ont été présentés, pour avis, à la Commission Achats du groupement, réunie le 27 mars 2017.

Au regard de l'analyse et du classement des offres, elle propose de retenir, pour les lots n°3 et 4, les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses en application des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation :

Attributaire	Montant en € TTC y compris le montant des variantes	Coût carte grise	Bonus écologique	Montant en € de la reprise des véhicules (= prime à la casse)	Coût d'achat pour la CCG	Location de la batterie en € HT/mois/véhicule
<b>Lot n°3 : Un véhicule léger électrique de type citadine, 5 places, 5 portes + location de la batterie +avec reprise d'un ancien véhicule</b>						
LEASE GREEN	21 500	0	6000	4 000 (1 véhicule)	11 500	59
<b>Lot n°4 : Deux véhicules utilitaires électriques de type : Peugeot Partner, Citroën Berlingo, Renault Kangoo ZE portes etc... + location de la batterie + reprise de deux anciens véhicules</b>						
NISSAUTO	55 491,64	73.52	12000	8 000 (2 véhicules)	35 565,16	90

Les variantes retenues pour le lot n°4 sont :

- pack portes vitrées
- triangle tri-flash double faces LED AK5 hauteur 500 mm à relevage manuel ou électrique y compris raccordement électrique et montage sur barre de toit
- zébras rétro-réfléchissantes rouge et blanc classe 2
- porte latéral gauche coulissante
- cloison grillagée pivotante avec siège rabattable

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- de retenir, pour le lot n°3, l'offre de la société LEASE GREEN, économiquement la plus avantageuse, selon les conditions financières énoncées ci-dessus ainsi que la reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 4 000 € ;

- de retenir, pour le lot n°4, l'offre de la société NISSAUTO, économiquement la plus avantageuse, selon les conditions financières énoncées ci-dessus ainsi que la reprise de 2 anciens véhicules pour un montant de 8 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

## 2. Habitat : convention de partenariat 2017 CCG/Habitat et Humanisme - logements de dépannage de Dingy et Valleiry

Depuis 2009, la CCG signe une convention avec Habitat et Humanisme de Haute-Savoie (HH 74) pour la sous-location et la gestion d'un logement meublé à Dingy-en-Vuache. Depuis mai 2016, un nouveau logement de dépannage a été créé à Valleiry.

Ces logements sont loués par HH 74 et sous-loués temporairement à des familles ayant besoin d'un logement le temps de se stabiliser et de retrouver un logement autonome.

Dans ce cadre, la CCG a versé une subvention à HH 74 d'un montant de 21 176 € au titre de l'année 2016.

### - Présentation et bilan 2016

Le bilan 2016 révèle un taux d'occupation de 90% (en dehors de la vacance technique). Six ménages ont occupé le logement de dépannage sur une durée de 2 à 6 mois. L'ensemble des ménages occupants étaient composés de femmes seules ou avec enfants.

Au cours de l'année 2016, 25 candidatures ont été reçues.

Le coût des logements (subvention - recettes) pour la CCG en 2016 est de 19 190 €. Bien que le loyer minimum soit fixé à 482 € charges comprises (dont 130 € de charges), ce dernier a été adapté aux revenus des ménages (entre 100 et 250 €). La faiblesse des loyers est ainsi due à la grande précarité économique de ces ménages.

Le montant des recettes 2016 est de 2 590 €.

### - Conditions de reconduction du partenariat

Il est proposé de reconduire la démarche pour les deux logements de dépannage.

Concernant le logement de dépannage de Dingy-en-Vuache, la subvention pour 2017 s'élève à 10 500 € et permettra de couvrir les charges suivantes :

LOYER FONCIERE HH	12 mois x 666.7 € = 8 000 €
	12 mois x 100 € (estimations des charges) = 1200 €
Assurance pour compte	80 €
EDF (ouvert + abon+cons)	25 € x12 mois = 300 €
TOM	100 €
Entretien (ménage, petits travaux)	40 € x 12 mois = 500 €
Frais de gestion HH	320 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 500 €</b>

Concernant le logement de dépannage de Valleiry, la subvention pour 2017 s'élève à 9 000 € et permettra de couvrir les charges suivantes :

Budget prévisionnel annuel	Montants
Loyer à OPH 74	4 523,64 €
charges	2 040,60 €
parking	300,00 €
assurances MRH pour compte	100,00 €
EDF	360,00 €
eau	360,00 €
petit entretien	540,00 €
TOM	100,00 €
Frais de gestion H&H	675,76 €
<b>Total annuel</b>	<b>9 000,00 €</b>

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- de reconduire cette démarche pour l'année 2017 dans les conditions financières énoncées ci-avant,
  - d'approuver les conventions de partenariat à intervenir avec Habitat et Humanisme en annexes,
  - d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche.
- Adopté à l'unanimité -

### **3. Assainissement : groupement de commande CCG/Présilly aménagement route de Beauregard**

La Commune de Présilly souhaite engager des travaux d'aménagement de la Route de Beauregard consistant en l'aménagement de plateaux surélevés et reprises d'enrobés.

Parallèlement et simultanément, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) entreprend des travaux sur son réseau d'assainissement.

Ces travaux relèvent respectivement de la compétence de :

- la Commune de Présilly pour les travaux d'aménagement de voirie,
- la Communauté de Communes du Genevois pour les travaux d'assainissement (EU).

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Présilly et la CCG en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Le groupement de commandes ainsi constitué aura pour mission de procéder à l'organisation de la mise en concurrence du marché de CSPS et travaux relatif à cette opération ; chaque membre du groupement signe son marché à hauteur de ses besoins et l'exécute.

La Communauté de Communes du Genevois est désignée coordonnateur du groupement de commande.

La convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe annexée définit les modalités de fonctionnement du groupement. Elle prévoit également une Commission Achats du groupement, à voix consultative, composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la CAO de chaque membre du groupement et d'un suppléant, désigné dans les mêmes conditions.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Commune de Présilly et la CCG pour l'aménagement de la route de Beauregard,
  - de désigner Guy Roguet, membre titulaire de la CCG pour siéger à la commission Achats du groupement, ainsi que Pierre-Jean Crastes, son suppléant.
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et toute pièce annexe,
  - de solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.
- Adopté à l'unanimité -

### **4. Eau : attribution du marché de travaux de renouvellement d'un réseau d'eau potable Chemin de Cologny à Vulbens**

Des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Chemin de Cologny sur la Commune de Vulbens ont été inscrits au programme de travaux 2017 de la CCG. Les travaux consistent à changer 620 ml de canalisation d'eau potable située en partie sous le Chemin de Cologny et sous champ. Les branchements existants seront repris.

La maîtrise d'œuvre est assurée en interne par les services de la CCG. Le montant des travaux est estimé à 72 803,18 € H.T.

Une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte en application des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, par avis envoyé le 1<sup>er</sup> mars 2017 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG. 25 entreprises ont retiré le dossier.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 3 avril 2017 à 12h00 et 8 offres sont parvenues dans les délais.

L'analyse des offres a été effectuée par les services eau/assainissement de la CCG.

Il est proposé de retenir l'offre du groupement d'entreprises VUACHE BTP / GRUAZ TP, économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, pour un montant estimatif des travaux de 66 571,15 € H.T.

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- de retenir l'offre du groupement d'entreprises VUACHE BTP / GRUAZ TP économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif des travaux de 66 571,15 € H.T.
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché et toutes pièces annexes,
  - de solliciter les subventions auprès des partenaires éventuels.
- Adopté à l'unanimité -



## 5. Mobilité : approbation règlements intérieurs transports scolaires

La campagne d'inscription aux transports scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 va être très prochainement lancée.

Le Conseil communautaire du 24 avril 2017 doit se prononcer sur la mise à jour de la grille tarifaire. Quant aux règlements intérieurs, il propose quelques modifications en plus des mises à jour de dates :

- **Clarification de la gratuité des transports publics** pour les élèves inscrits aux transports scolaires. Il sera précisé : sur présentation de leur carte, les élèves inscrits au transport scolaire peuvent voyager gratuitement en bus\* dans le Genevois les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Cette gratuité s'applique également au quotidien, en dehors des heures de pointe.  
\* sont concernées les lignes M et N et D sur la partie française, T72 (entre St Julien et Beaumont), 13 (entre Jonzier et Saint Julien), 11 (entre St Julien et Bossey) en dehors des heures de pointe.
- **Suppression de la carte de base TPG** pour simplifier la distribution des cartes aux élèves et les informations remises.
- **Précision sur la procédure d'inscription** : les cartes de transport seront remises :
  - o Aux personnes ayant adressé un dossier complet, paiement compris
  - o Dans la mairie de la commune du domicile aux horaires d'ouverture de l'accueil. Pour ceux ayant rendu leur dossier hors délai, la carte devra être retirée à la CCG.
- **Cas particulier en cas d'absence de places disponibles** : les ayants droits peuvent se voir proposer une allocation individuelle de transport ou un autre arrêt ou un autre circuit desservant leur commune.

En conséquence, les règlements intérieurs des transports scolaires des collégiens et lycéens, des élèves de primaire du regroupement pédagogique de Jonzier-Savigny ainsi que de l'école de Thairy doivent être adaptés afin d'intégrer ces différentes dispositions, de même que la mise à jour des dates et de la prise en compte du changement de nom de la ligne Dn en N.

Ces règlements concernent le fonctionnement et la discipline dans les transports et comprennent 3 articles :

### ARTICLE 1 : Titre de transport

### ARTICLE 2 : Procédure d'inscription

- 2-1 / Procédure
- 2-2 / Participation financière
- 2-3 / Cas particuliers

### ARTICLE 3 : Discipline et sécurité

- 3-1 / Montée et descente du véhicule
- 3-2 / Comportement dans le véhicule
- 3-3 / Responsabilité des parents ou représentants légaux
- 3-4 / Sanctions

En conséquence, Monsieur le Vice-Président propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver les règlements intérieurs ainsi mis à jour, joints à la présente délibération, qui entreront en application à compter de la rentrée scolaire 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à les signer ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

## V - Divers

### 1. Mutuelle pour tous

F Budan explique que les communes ont reçu un courrier adressé par le Président de la fédération des assureurs, Cédric Vukicevic, concernant la campagne menée par la CCG.

Il rappelle que les consignes de l'AMF ont été appliquées et une convention a été passée avec une association pour porter la démarche.

Il précise qu'il avait rencontré C Vukicevic au démarrage de la réflexion pour évoquer une manière de travailler avec les assureurs, mais ce dernier n'avait pas montré d'enthousiasme sur ce projet.

Il souligne que l'organisation des réunions dans les différentes communes a rassemblé 215 personnes. 80 personnes ont été reçues en rendez-vous : 20 n'avaient pas de mutuelle et 40 en ont changé pour une meilleure prise en charge. Le succès de la démarche est donc relativement modeste.

PJ Crastes souhaite savoir si des souscriptions ont été faites via internet.

J Barbier répond par l'affirmative mais leur nombre est restreint.

F Mugnier observe l'intérêt de la démarche de la CCG pour des personnes qui n'ont pas de couverture mais l'association porteuse du projet a annoncé en réunion publique qu'elle pouvait également répondre aux besoins des frontaliers et des artisans, d'où la réaction de la fédération des assureurs.

F Budan observe que l'association a simplement rappelé en début de séance le contexte réglementaire et l'obligation faite à l'employeur de prendre en charge la mutuelle de son salarié.

PJ Crastes souligne qu'il n'a pas été fait de promotion proactive sur ce dossier.

E Rosay indique qu'il a fait une réponse au courrier reçu en précisant que toutes les communes n'avaient pas communiqué de la même manière sur ce sujet, Dingy ayant considéré qu'il n'était pas de son rôle de communiquer sur ce sujet.

## **2. Gens du voyage**

PJ Crastes rappelle qu'un courrier a été adressé au Procureur suite au dernier Bureau Communautaire en vue de solliciter une rencontre afin de faire le bilan des démarches menées depuis la réunion de septembre 2016.

La situation ne tend toujours pas à s'améliorer puisque le groupe qui est parti de Neydens vient de s'installer à Viry.

Il demande aux élus s'ils souhaitent engager d'autres démarches ou actions.

C Laverrière indique qu'elle envisage de fermer le bureau de vote de Neydens pour le 2<sup>ème</sup> tour des présidentielles.

F Budan note la stagnation de la situation. Il semble nécessaire de mener une action qui puisse être entendue.

PJ Crastes interroge les Maires sur leur souhait de fermer les bureaux de vote sans signal fort du Préfet et du Procureur.

N Duperret propose de mener une action commune avec les élus du Pays de Gex et du Chablais qui connaissent les mêmes problématiques.

A Vielliard souligne que la non-tenue d'élections est le seul cas pour lequel le Préfet peut prononcer la démission d'office du Maire.

Il indique que le Comité Local de Santé et de Prévention de la Délinquance se réunira le 10 mai prochain auquel assistent le Sous-Préfet et le Procureur. Cette réunion pourrait être l'occasion d'aborder cette question.

Il ajoute que cette problématique d'occupations illégales prend son origine à la fois dans la rédaction de la loi mais aussi de son application.

F Budan observe que la réglementation doit être modifiée pour permettre la désignation d'un chef de groupe qui soit tenu responsable en cas d'infractions à la loi.

PJ Crastes propose d'intervenir auprès du Préfet pour solliciter la tenue d'une réunion de crise avec le Procureur et de rédiger un communiqué de presse en conséquence.

Accord des élus.

## **3. Réunions bilan mi-mandat projet de territoire**

PJ Crastes rappelle que des réunions seront organisées en mai et juin. Il demande aux Vice-Présidents de faire un retour de leurs disponibilités pour y assister.

F Mugnier indique que les dates des réunions seront communiquées via le magazine de la Communauté, sur les sites internet des communes et seront affichés sur les panneaux lumineux pour celles qui en ont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 05 mai 2017.

Vu par le Président